



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS
CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION n° CS 13 04 25
Séance du jeudi 3 Avril 2025

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 15
Procuration :
Absent : 4
Date de la convocation
Le 21 Mars 2025
Date d'affichage

Le jeudi 3 Avril 2025 à 9h30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Jacques MORLAN, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Georges CAUSERO, suppléant de M. Didier DUPRONT

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENlis, Mme Céline SALLÉS

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire, il convient d'adopter le budget primitif 2025, du budget annexe assainissement.

Le budget annexe assainissement s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 290 000 euros
- Recettes : 290 000 euros

Section d'Investissement

- Dépenses (y compris RAR 2024) : 116 000 euros
- Recettes (y compris RAR 2024) : 116 000 euros

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- D'adopter toutes les dispositions du budget primitif du budget annexe assainissement 2025 ci-annexé

Le Président
Francis DUPOUHEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.